

FICHE DE DONNEES DE SECURITE XUK433 ETCH PRIMER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial XUK433 ETCH PRIMER
No du produit XUK433

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Paint aerosol

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur James Briggs Limited
4 Howarth Court,
Gateway Crescent, Chadderton,
Oldham, Lancashire
OL9 9XB
England
0161 627 0101
sds@jamesbriggs.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	EUH066; Eye Irrit. 2 - H319; STOT Single 3 - H336
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE) Xi; R36. F+; R12. R66, R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'homme

Les vapeurs/aérosols peuvent irriter l'appareil respiratoire. Peut irriter les yeux et la peau. À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Pour l'environnement

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Risques Physiques et Chimiques

Le produit est extrêmement inflammable et peut, même à température ambiante, dégager des vapeurs qui produisent des mélanges explosifs vapeur-air. Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger

Mentions De Danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils De Prudence

P102 Conserver hors de la portée des enfants.

XUK433 ETCH PRIMER

<p>P210</p> <p>P271</p> <p>P280</p> <p>P261</p> <p>P337+313</p> <p>P305+351+338</p> <p>P501</p> <p>Conseils De Prudence Supplementaires</p> <p>P211</p> <p>P251</p> <p>P264</p> <p>P304+340</p> <p>P410+412</p> <p>Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette</p> <p style="text-align: center;">EUH066</p>	<p>Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.</p> <p>Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.</p> <p>Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.</p> <p>L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p>
--	--

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

<p>1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (ETHER MONOMÉTHYLIQUE DU PROPYLÈNE-GLYCOL) < 1%</p> <p>No CAS : 107-98-2 No CE : 203-539-1</p>												
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classification (CE 1272/2008)</td> <td style="width: 50%;">Classification (67/548/CEE)</td> </tr> <tr> <td>Flam. Liq. 3 - H226</td> <td>R10</td> </tr> <tr> <td>STOT Single 3 - H336</td> <td>R67</td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	Flam. Liq. 3 - H226	R10	STOT Single 3 - H336	R67						
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)											
Flam. Liq. 3 - H226	R10											
STOT Single 3 - H336	R67											
<p>2-BUTOXYÉTHANOL 1-5%</p> <p>No CAS : 111-76-2 No CE : 203-905-0</p>												
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classification (CE 1272/2008)</td> <td style="width: 50%;">Classification (67/548/CEE)</td> </tr> <tr> <td>Acute Tox. 4 - H302</td> <td>Xn;R20/21/22</td> </tr> <tr> <td>Acute Tox. 4 - H312</td> <td>Xi;R36/38</td> </tr> <tr> <td>Acute Tox. 4 - H332</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Skin Irrit. 2 - H315</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Eye Irrit. 2 - H319</td> <td></td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	Acute Tox. 4 - H302	Xn;R20/21/22	Acute Tox. 4 - H312	Xi;R36/38	Acute Tox. 4 - H332		Skin Irrit. 2 - H315		Eye Irrit. 2 - H319	
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)											
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R20/21/22											
Acute Tox. 4 - H312	Xi;R36/38											
Acute Tox. 4 - H332												
Skin Irrit. 2 - H315												
Eye Irrit. 2 - H319												
<p>ACÉTONE 30-60%</p> <p>No CAS : 67-64-1 No CE : 200-662-2</p>												
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Classification (CE 1272/2008)</td> <td style="width: 50%;">Classification (67/548/CEE)</td> </tr> <tr> <td>Flam. Liq. 2 - H225</td> <td>F;R11</td> </tr> <tr> <td>EUH066</td> <td>Xi;R36</td> </tr> <tr> <td>Eye Irrit. 2 - H319</td> <td>R66</td> </tr> <tr> <td>STOT Single 3 - H336</td> <td>R67</td> </tr> </table>	Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	Flam. Liq. 2 - H225	F;R11	EUH066	Xi;R36	Eye Irrit. 2 - H319	R66	STOT Single 3 - H336	R67		
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)											
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11											
EUH066	Xi;R36											
Eye Irrit. 2 - H319	R66											
STOT Single 3 - H336	R67											

XUK433 ETCH PRIMER

BUTANE	5-10%
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
ISOBUTANE	1-5%
No CAS : 75-28-5	No CE : 200-857-2
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
ISODECYLOXYPROPYLAMINE ACETATE	< 1%
No CAS : 28701-67-9	No CE :
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R34. N;R50/53.
PROPANE	10-30%
No CAS : 74-98-6	No CE : 200-827-9
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
XYLÈNE	10-30%
No CAS : 1330-20-7	No CE : 215-535-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H335 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

XUK433 ETCH PRIMER

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central.

Ingestion

En raison de la nature physique de cette substance, le risque d'ingestion est minime.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

Risques particuliers

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un vêtement de protection complet.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité. Porter des gants de protection. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent à cause de la petite quantité utilisée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

XUK433 ETCH PRIMER

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Store in accordance with the advice of insurers and/or relevant authority.

Critères De Stockage

Store in a dry, well ventilated, moisture free area.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Decorative paint coating for a range of substrates

Mode D'Emploi

Aerosolised paint spray

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (ETHER MONOMÉTHYLIQUE DU PROPYLÈNE-GLYCOL)	VLEP	100 ppm	360 mg/m3			
2-BUTOXYÉTHANOL	VLEP	25 ppm(D)	120 mg/m3(D)			
ACÉTONE	VLEP			500 ppm	1210 mg/m3	
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			
ISOBUTANE	WEL	800 ppm		800 ppm		
PROPANE		Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiant.	
XYLÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m3	150 ppm	650 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

No specific process measures

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Filter apparatus, type AX (EN371)

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

XUK433 ETCH PRIMER

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Protection individuelle

It is advisable to wear suitable eye protection (goggles)

Protection de la peau

Suitable gloves

Risques thermiques

No specific thermal hazards noted

Contrôle d'exposition lié

à la protection de l'environnement

Due to the method of dispense, the product is likely to have a minimal environmental impact.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Paint product - full range of colour spectrum
Odeur	Cétonique. Characteristic of a solvent based paint product
Solubilité	Immiscible or slightly miscible with water. Lighter than water (floatation probable).
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	
Techniquement impossible à réaliser.	The boiling point of the lowest boiling point material is minus 104 degrees Celcius (-104). This is the boiling point of the propellant (LPG - Liquefied Petroleum Gas).
Point de fusion (°C)	
Sans justification scientifique.	The resin binder in the paint film begins to soften at temperatures in excess of 60 degrees Celcius.
Densité relative	Sans objet <1.000 Ambient Not applicable
Densité Volumique	
Sans objet	Not applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non déterminé. >1 The vapours are heavier than air.
Pression de vapeur	
Non déterminé.	Propellant vapour pressure 590 - 1760 KPa
Point d'éclair (°C)	
Techniquement impossible à réaliser.	The flash point of the lowest flash point material is minus 104 degrees Celcius (-104). This is the flash point of the propellant (LPG - Liquefied Petroleum Gas).
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	9.0

9.2. Autres informations

Composés organiques volatils (COV)	Maximum 839 g/litre Aerosol products which are used for vehicle refinishing are classed as Annex IIB subcategory (e). The maximum permitted VOC's are 840 g/l. The typical VOC content for this range of products is between 625 and 675 g/l. The VOC regulations do not apply to any other aerosol products except those which are used for vehicle refinishing.
------------------------------------	--

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit peut, même à température ambiante, dégager des vapeurs qui produisent des mélanges explosifs vapeur-air.

XUK433 ETCH PRIMER

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts. Éviter l'exposition des atomiseurs à des températures élevées ou à la lumière solaire directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. Irritant pour l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

Contact avec la peau

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. Peut entraîner un eczéma de contact allergique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux. Ingestion.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Under normal use conditions, this material is unlikely to accumulate in sufficient quantities to present any aquatic toxicity hazard.

12.1. Toxicité

Data set not currently available.

12.2. Persistance et dégradabilité

The majority of the constituents are readily degradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

XUK433 ETCH PRIMER

12.6. Autres effets néfastes

Pas connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Industrial and institutional users should dispose of aerosols through a registered waste disposal company.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

For industrial and institutional users can transport these products as "Limited Quantities" (LQ). For the final stages of retail distribution within the UK (only), unpackaged LQ product may be transported without external packaging under the DfT road derogation 4. The user must confirm the condition of the derogation prior to road consignment.

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

XUK433 ETCH PRIMER

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

The Aerosol Dispensers Directive 1975/324 EEC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	10/05/2012
Révision	6
Remplace la date	06/07/2010
État De La Fiche De Sécurité	Approuvé.
Date	27/03/2015
Signature	A. Taylor
Phrases - R (Texte Intégral)	
R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.